



# 1<sup>er</sup> Championnat National Cadettes / Juniors Filles

## MALESTROIT

(15) 16 et 17 mai 2024

UGSEL Morbihan

Le vincin – Arradon

CS 72196 56000 VANNES Cedex

Tél : 02 97 40 77 30

Courriel : [ugsel56@e-c.bzh](mailto:ugsel56@e-c.bzh)



UGSEL Nationale

277, rue Saint-Jacques 75240 PARIS Cedex 05

Tél : 01. 44. 41. 01. 95

<b>ACCUEIL</b>	<b>Mercredi 15 mai 2024, à partir de 17h00</b> au Lycée La Touche – Route de Dinan – 56800 PLOËRMEL
<b>ORGANISATION-CONTACT</b>	UGSEL Morbihan – Yann GEFROY ☎ 0672505933 UGSEL Morbihan - Le vincin – Arradon - CS 72196 56000 VANNES Cedex ☎ 02 97 40 77 30 Courriel : <a href="mailto:ugsel56@e-c.bzh">ugsel56@e-c.bzh</a>
<b>COMPETITION</b>	<b>Complexe sportif La Daufresne</b> Rue de Narvik 56140 MALESTROIT
<b>RESTAURATION (Forfait 4 repas)</b>	Au Lycée La Touche PLOËRMEL <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mercredi 15 mai 24 (soir)</li> <li>- Jeudi 16 mai 24 (soir)</li> </ul> Au collège Saint Julien MALESTROIT <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi 16 mai 24 (midi)</li> </ul> Panier repas le vendredi 17 mai 24 (distribution sur le lieu de la compétition)  <b>Tarif du forfait REPAS : 41 €</b>  Possibilité de prendre les petits déjeuners au lycée La Touche PLOËRMEL <b>Forfait : 9 €</b>
<b>HERBERGEMENT</b>	Voir liste hébergement.
<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b>	<b>14 €</b> par participant
<b>CAUTION</b>	Conformément à l'article 41.1 (titre IV) des règlements généraux, une caution de 300€ doit être versée soit directement à l'UGSEL Nationale soit à votre territoire. Ce chèque vous sera restitué avant la fin de l'année scolaire selon les conditions de l'article 14.3.
<b>QUESTIONNAIRE</b>	A renvoyer impérativement par mail à l'Ugsel Morbihan pour : <b>Mardi 23 avril 24 dernier délai</b> <a href="mailto:yann.geffroy@e-c.bzh">yann.geffroy@e-c.bzh</a>
<b>PRIMES KILOMETRIQUES</b>	Nouveauté (décision CNAS de septembre 2023) : La prime kilométrique versée en 2024 pour la participation aux championnats nationaux sera calculée sur l'ensemble des championnats organisés au regard de 2 critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'élèves déplacé(e)s par l'AS,</li> <li>- la distance aller-retour (référence Dicoroute) entre l'AS et le lieu du championnat. L'objectif est de redistribuer l'ensemble du budget alloué chaque année et d'augmenter la prime pour les AS venant de loin</li> </ul>
<b>ANIMATION PASTORALE</b>	Prévue lors du début de la compétition.
<b>RECOMPENSES</b>	Remise des récompenses à partir de 12h30 le vendredi 17 mai Complexe sportif La Daufresne, MALESTROIT
<b>CADEAU-SOUVENIR</b>	Un Tee-Shirt avec le logo du championnat sera remis à chaque joueuse.

<b>REGLEMENT</b>	Se référer aux règlements sportifs de l'UGSEL 2023-2024 parus sur le site : <a href="http://www.ugsel.org">www.ugsel.org</a> <u>Tous les enseignants sont invités à consulter les règlements communs aux sports collectifs et les règlements spécifiques à leur activité</u>
<b>CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE</b>	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page suivante)
<b>LICENCES</b>	<b>L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.</b> Les licences élèves <b>inscrits sur USPORT</b> (modifiable jusqu'au 11 mai 2024) et licences encadrants seront vérifiées avant la compétition et <b>cette vérification est obligatoire.</b> Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.
<b>ARBITRAGE</b> L'arbitrage sera assuré par les jeunes arbitres qui font partie des équipes ou/et issues du stage national <b>JEUNES OFFICIELS</b>  <i>Toutes les équipes doivent venir avec un jeune officiel capable d'arbitrer le niveau concerné.</i> <i>Il est fortement souhaitable que les équipes viennent avec des arbitres officiels.</i> <i>Si ce n'est pas le cas, l'équipe pourra être déclassée sportivement.</i> Une caution de 300€ par équipe devra être déposée au délégué sportif de la compétition, en cas d'absence de caution, les résultats sportifs de l'équipe ne sont pas pris en compte. Voir commentaire en fin de document	
<b>TENUE</b>	Se référer aux règlements Sportifs de l'UGSEL- en particulier numérotation des maillots, nom de l'établissement sur les maillots et publicité
<b>VOL</b>	L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
<b>REGLEMENT DISCIPLINAIRE</b>	<b>Conformément à l'article 26, 1er alinéa des règlements généraux de l'UGSEL :</b> « Les représentants du Conseil National, de la Commission Sportive Nationale, présents à la compétition, avec le Comité Organisateur, peuvent prendre ensemble et d'un commun accord dans le cas prévu à l'article ci-dessus et après enquête, toute sanction qui s'impose (rappel à devoirs, suspension ou expulsion d'un joueur, d'un dirigeant ou d'une équipe) et exiger le remboursement des dégâts constatés. Lire également les articles 24, 25 et 26 (2ème alinéa) des règlements généraux.
<b>JURY D'APPEL</b>	Il sera constitué comme indiqué à l'article 20.3 du titre VI des règlements généraux. En championnat de sport collectif, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) Représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres.



**UGSEL**

Fédération Sportive Éducative  
de l'Enseignement Catholique

# CHARTRE

## ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.

**ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !**

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)



# Programme général

## Mercredi 15 mai 2024 :

**17h30 à 19h00 :**

- Accueil des équipes au Lycée La Touche à PLOËRMEL
- Vérification des licences.

**19h00 :**

- Repas au Lycée La Touche à PLOËRMEL

**20h30 à 21h15 :**

- Mot d'accueil
- Tirage au sort

## Jeudi 16 mai 2024 :

**06h45 – 07h45 :**

- Petit déjeuner au Lycée La Touche à Ploërmel

**08h30 – 18h30 :**

- Compétition

**18h30 :**

- Réunion technique + pot de l'amitié au lycée La Touche à PLOËRMEL

**19h30 – 21h00 :**

- Repas

## Vendredi 17 mai 24 :

**06h45 – 07h45 :**

- Petit déjeuner au Lycée La Touche à Ploërmel

**08h30 – 12h30 :**

- Compétition

**13h00 :**

- Remise des récompenses